



LES FOULEES ROUGES

Règlement

La manifestation sportive « Les foulées rouges », objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci. Les personnes désirantes participer avec leurs chiens sont autorisées mais seront tenues responsable en cas d'accident impliquant leur animal.

1. Lieu, date et nature de la compétition

Les foulées rouges est une manifestation qui regroupent 4 courses avec un départ et une arrivée commune. Ceux-ci se feront au Centre d'Incendie et de Secours de Dol de Bretagne, rue de Vilouët – ZA La Janaie – 35120 Baguer-Pican.

A- Course nature « La Grande foulée » 17,5 km – 350 D+ :

Le parcours de la course est à retrouver [sur ce lien](#). Départ du CIS à 9h30.
Labélisé UTMB INDEX 20K

B- Course nature « La Petite foulée » 9,5km – 150 D+ :

Le parcours de la course est à retrouver [sur ce lien](#). Départ du CIS à 10h

C- Course enfant « La mini foulée » 2km – 30 D+ :

Le parcours de la course est à retrouver [sur ce lien](#). Départ du CIS à 11h30

D- Marche 6km :

Le parcours de la marche sera affiché le jour de la course. Départ du CIS à 9h

2. Organisateur

L'organisateur de la manifestation est l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Dol de Bretagne, situé au CIS Dol de Bretagne, rue de Vilouët 35120 Baguer-Pican.

amicalepompiersdol@gmail.com

Le responsable de cette manifestation au sein de l'amicale est Mr DESVAUX Théo, CIS Dol de Bretagne, rue de Vilouët 35120 Baguer-Pican. Theo.desvaux@gmail.com

3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

A- Catégorie d'âge :

- Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie : junior (nés avant le 31/12/2006) pour la course nature 17k





- Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie : cadet (nés avant le 31/12/2008) pour la course nature 9k

- Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie : poussins à minimes (nés entre le 31/12/2014 et le 01/01/2009) pour la course enfant.

B- Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Pour les mineurs : Fournir une autorisation d'un responsable légal de l'enfant et la photocopie d'un certificat médical de moins d'un an de "non contre-indication à la course à pied en compétition".

La FFA a décidé de supprimer le certificat médical pour les majeurs. Vous trouverez ici une notice d'explication. Plus d'infos sur le site [suivant](#)

C- Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de :

- 17 € pour la course nature 17k donnant droit à : un cache oreille à l'effigie de la course, ravitaillement à mi-course, ravitaillement fin de course. Payable via CB sur le site Nextrun ou directement sur place
- 10 € pour la course nature 9k donnant droit à : un cache oreille à l'effigie de la course, ravitaillement fin de course. Payable via CB sur le site Nextrun ou directement sur place
- 5 € pour la course enfant donnant droit à : un cache oreille à l'effigie de la course, ravitaillement fin de course. Payable via CB sur le site Nextrun ou directement sur place
- 5 € pour la marche donnant droit au ravitaillement en fin de course. Payable directement sur place

D- Clôture des inscriptions



La clôture des inscriptions est fixée au : 15/11/2024 à 19 h sur la plateforme Nextron.
Il sera cependant possible de s'inscrire sur place le jour de la course, dans la limite des jauges fixés par l'organisation.

E- Athlètes handisport

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil. Cependant, les joelettes et autres dispositifs similaires sont autorisés sur le parcours, dans le respect des autres concurrents et partiront en fin de vague sur chaque course

F- Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

G- Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation. Il peut être apposé sur la poitrine ou sur une ceinture porte dossard. Tout athlète passant l'arrivée sans dossard ne sera pas comptabilisé dans les classements.

H- Matériel de sécurité

Aucun matériel obligatoire n'est demandé par l'organisation mais il est recommandé de prendre son téléphone portable, une réserve d'eau de 500ml et une réserve énergétique de 200kcal sur la course nature 17k.

I- Annulation/ rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation. Toutefois, sous réserve d'un certificat médical attestant de l'impossibilité de la pratique de la course à pied, les frais seront remboursés avec une retenue de 5 euros pour frais administratif.

En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée et devra fournir un certificat médical.

Si la jauge de participation est atteinte, il sera possible de revendre son dossard sur le bourse aux dossards.

J- Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.





4. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé, sans l'accord de l'organisation, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. Assurances

A- Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine pour le compte de l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Dol de Bretagne. N° police : A. O RC n°03

B- Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA

A- Jury

Aucun jury ne sera mis en place par l'organisation. Cependant, les signaleurs vêtus d'une chasuble de couleur orange seront considérés comme commissaire de course et auront la charge de veiller au bon respect du présent règlement et de mettre hors course quiconque ne respecterait pas le règlement.

B- Aide aux concurrents et assistance

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative. Toute assistance, sous toute forme qu'elle soit, est interdite.

C- Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification. Les chemins empruntés ne permettent pas de garantir la sécurité des concurrents et des suiveurs





D- Bâtons

Les bâtons de trail ou de randonnées ne sont pas autorisés afin de maintenir l'intégrité de la faune et de la flore des parcelles traversées.

E- Limites horaires

Le temps maximum alloué pour la course nature 17k est de 3h d'autre part les temps de passage maximum au ravitaillement à la sortie du terrain de moto-cross est de 2h. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

F- Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. Le chronométrage sera assuré par la société Chronowest.

7. Classements et récompenses

A- Classements

Les classements seront établis par les résultats du chronométreur et seront répartis de manière suivante :

- scratch
- genre
- catégorie d'âge

B- Récompense

Pour la course 17k seront récompensés les 3 premiers masculins, les 3 premières féminines, la et le 1^{er} sénior, la et le premier M1-M2, la et le premier M3-M4

Pour la course 9k seront récompensés les 3 premiers masculins, les 3 premières féminines.

Pour la course enfant, seront récompensés les 3 premiers masculins, les 3 premières féminines.

Nota : Il sera établi à minimum un classement scratch masculin et un classement scratch féminin. L'organisateur détermine librement les différents classements qu'il souhaite récompenser.





Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet du chronométrateur. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr).

8. Ravitaillements

Pour la course nature 17k : Cette course est en semi-auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires, un stand sera installé à la sortie du terrain de moto-cross et approvisionnés en sucreries, boissons sucrées, eau plate.

Pour la course nature 9k et la marche : Ces courses sont en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

9. Sécurité et soins

A- Voies utilisées

La compétition se déroule (en partie) sur des voies et chemins fermés à la circulation, cependant certaines voies seront ouvertes à la circulation et les concurrents devront impérativement emprunter le côté gauche de la chaussée, qui sera balisé par de la rubalise.

B- Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par 1 médecin et une équipe de secouriste sapeur-pompier du centre d'incendie et de secours de Dol de Bretagne.

C- Entraide entre concurrents

Dans l'esprit de la convivialité et de la bienveillance, tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

10. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

11. Droit à l'image

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.





12. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

13. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

